

L'INTERPROFESSION CONCHYLICOLE FACE AUX MORTALITES OSTREICOLES

L'ostréiculture française connaît une période difficile du fait de deux années consécutives de surmortalités touchant les juvéniles d'huîtres creuses qui entraînent des pertes considérables sur l'ensemble du littoral allant parfois de 60 à 100 % des stocks annuels de jeunes huîtres selon les entreprises.

Depuis l'été 2008, l'interprofession conchylicole est mobilisée pour faire face à ce problème, avec un objectif commun d'obtenir au plus vite une amélioration de la situation. De nombreuses réunions de travail avec le Ministre et les membres de son Cabinet, les Directions et Services de l'Etat, les Organisations de Producteurs, les Sections Régionales Conchylicoles et autres organismes professionnels ainsi que les experts scientifiques français, notamment ceux de l'Ifremer, ont déjà permis d'aboutir à la mise en place d'aides d'une enveloppe globale de plus de 100 millions d'Euros.

Suite aux démarches de l'interprofession, les producteurs ont pu bénéficier, en complément des mesures de droits communs (ex: chômage partiel), d'aides spécifiques liées au phénomène des surmortalités, d'un montant de 85 millions d'Euros (*report de charges, remboursement des redevances domaniales, fond d'indemnisation des calamités agricoles, fond d'allègement des charges ou encore prêts bonifiés*). L'interprofession a demandé et obtenu que ces aides soient déclarées et acceptées par Bruxelles comme étant hors des limites des « minimis ».

D'autre part, des aides pour faire face aux dommages causés par la tempête Xynthia, ont pu être obtenues, à hauteur de 20 millions d'Euros (*fond d'indemnisation des calamités agricoles et fond d'allègement des charges spécifiques et reports d'intérêts.*)

Parallèlement, le CNC a conduit des initiatives avec les Organisations de Producteurs, en faveur du maintien des cours à la commercialisation et pour assurer un bon écoulement des produits conchylicoles pour la consommation humaine, y compris par des actions de communication.

La priorité du CNC est de maintenir ces démarches et de suivre, année par année, l'évolution des situations afin d'ajuster les aides selon les besoins, de faire perdurer celles-ci tant que nécessaire, et de tout faire également pour conserver une main d'œuvre salariée qualifiée. Dans cet intérêt, le CNC a demandé qu'un audit national soit réalisé afin d'obtenir une vision précise de la situation de la filière.

Au-delà des aides aux entreprises, le CNC travaille avec l'ensemble des acteurs, notamment les écloseurs, sur les pistes possibles pour sortir de la situation difficile dans laquelle se trouve la profession.

A court terme, un plan de sauvegarde est mis en œuvre, dans le but de regarnir les parcs avec des huîtres réputées plus résistantes sur lequel l'Etat s'est engagé à offrir une forme de garantie et de maintenir un niveau de production et de commercialisation pour les deux prochaines années.

A plus long terme, l'interprofession envisage des programmes de sélection de souches résistantes avec l'objectif de revenir à une plus forte rusticité des souches et rétablir une capacité correcte de reproduction en milieu naturel.

Le CNC soutient pleinement les professionnels et ne peut que rejoindre leurs préoccupations et parfois leur agacement, dont ceux du Comité de Survie de l'Ostréiculture. L'interprofession mène ses actions dans l'optique qu'au-delà de simples prises d'engagements, des actions adaptées puissent être mises en place rapidement. C'est dans ce cadre qu'un point important sur le soutien nécessaire à la filière se fera à la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) le 10 mai prochain avec la participation notamment de l'Association des Régions de France.

A noter qu'**une conférence de presse aura lieu le mardi 11 mai 2010 à 12h00 au CNC** (122, rue de Javel-75015 PARIS) dont l'objet sera de présenter les éléments constitutifs du plan de sauvegarde de l'ostréiculture française, notamment les aides directes et indirectes des entreprises et le financement du programme de recherche et de sélection de souches.

CONTACT PRESSE

Maryline MAINGAM

Chargée de communication du CNC

Tel : 01 42 97 97 55

Email : communication@cnc-france.com